

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00162

Numéro SIREN : 835 312 901

Nom ou dénomination : 53 MOISSONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2018 sous le numéro de dépôt 8656

ACTE DE CESSIONS D'ACTIONS

ENTRE :

1 - La société **RM PARTICIPATIONS**, Société Civile au capital de 7.622 € dont le siège social est situé 21 rue du Barbâtre 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 451 303 622, représentée par Monsieur Richard MICHALSKI, en qualité de gérant,

« **Cédant** », de première part,

ET

2 - La société **IMMOBILIERE RIMBAUD**, ci-après **dénommée « IMMOBILIERE RIMBAUD »**, Société par actions simplifiée au capital de 20 537 000 € dont le siège social est situé 12-14 rue Carnot à Reims (51100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 488 426 990, représentée par Monsieur Vincent FRERE, en qualité de Président, lui-même représenté par Monsieur Henri-Jacques PERRIN, Directeur Général, ayant reçu pouvoirs du Président en vertu d'une délégation en date du 18 septembre 2017.

« **Cessionnaire** », de deuxième part.

EXPOSE

Aux termes des statuts établi à CORMONTRUEIL en date du 6 février 2018, il existe une SAS dénommée SAS 53 MOISSONS, au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions entièrement libérées, dont le siège social est situé 21 rue du Barbâtre 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro 838 312 901.

Les actions de la SAS sont réparties comme suit :

- | | |
|---|-------------|
| - Société Civile RM PARTICIPATIONS,
Sept cents actions,
Numérotées de 301 à 1000 ci | 700 actions |
| - M. Romain MICHALSKI
Cent cinquante actions,
Numérotées de 1 à 150 ci | 150 actions |
| - M. Charles MICHALSKI
Cent cinquante actions,
Numérotées de 151 à 300 ci | 150 actions |

Total égal au nombre d'actions composant le capital social :

Mille actions, ci

1000 actions »

Le cédant, la SC RM PARTICIPATIONS possède dans cette Société sept cents (700) actions numérotées de 301 à 1000, de 1 euro chacune, pour les avoirs reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - CESSIONS DE PARTS

Par les présentes, le Cédant **CEDE ET TRANSPORTE** au Cessionnaire, ce qui pour elle et en son nom est accepté par Monsieur Vincent FRERE, ès qualités :

TROIS CENTS (300) actions de la Société SAS 53 MOISSONS numérotées de 301 à 600,

Les présentes cessions sont faites sous les garanties de fait et de droit et aux conditions indiquées ci-après.

ARTICLE 2 - PRIX DE CESSION DES ACTIONS ET MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de UN EURO (1 €) l'action soit la somme de TROIS CENTS EUROS :

Le prix de cession des actions présentement cédées sera payé comptant le jour de la signature des présentes.

ARTICLE 3 - PROPRIETE - JOUISSANCE

Le Cessionnaire est propriétaire des actions cédées à compter de ce jour. Il est subrogé dans tous les droits, actions et obligations attachés aux parts cédées.

ARTICLE 4 - AGREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société SAS 53 MOISSONS, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés se prononçant à la majorité des droits de vote.

Il est précisé que cette cession a été agréée par une assemblée générale extraordinaire le 21 février 2018.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DES STATUTS

A la suite de la cession de parts qui précède, l'article 7 des statuts de la SAS 53 MOISSONS sera modifié comme suit :

*« Le capital est fixé à la somme de **MILLE EUROS (1.000 Euros)**. Il est divisé en 1000 actions de UN EUROS (1 Euro) chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées aux associés en proportion de leurs apports à savoir :*

*- à la Société RM PARTICIPATIONS,
à concurrence de QUATRE CENTS actions,
portant les numéros 601 à 1000 ci*

400 actions

- à IMMOBILIERE RIMBAUD,
à concurrence de TROIS CENTS actions
portant les numéros 301 à 600 ci

300 actions

- à M. Romain MICHALSKI
à concurrence de CENT CINQUANTE actions,
numérotées 1 à 150 ci

150 actions

- à M. Charles MICHALSKI
à concurrence de CENT CINQUANTE actions,
numérotées 151 à 300 ci

150 actions

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
CENT ACTIONS, ci

1000 actions »

ARTICLE 6 – OPPOSABILITE A LA SOCIETE

En application de l'article 1865 du Code civil la présente cession sera opposable à la société par transfert sur les registres.

ARTICLE 7 – ENREGISTREMENT

Les présentes seront soumises à la formalité de l'enregistrement, à la diligence et aux frais du Cessionnaire.

ARTICLE 8 – FRAIS

Les frais et droits éventuels des présentes et de leurs suites seront supportés par le Cessionnaire.

Fait à Reims,
Le 22 février 2018
En cinq (5) exemplaires originaux.

RM PARTICIPATIONS

Cédante - Représentée par Monsieur Richard MACHALSKI
(« Bon pour cession d'actions dans les termes ci-dessus »)

*Bon pour cession d'actions dans les
termes ci-dessus.*

RM PARTICIPATIONS
21, rue du Barbatre
51100 REIMS
Tél : 0660921825
SIREN : 451 303 622

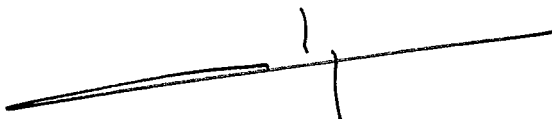
[Signature]

IMMOBILIERE RIMBAUD

Cessionnaire -, Représentée par Monsieur Henri-Jacques PERRIN, Directeur Général, ayant reçu pouvoirs du Président en vertu d'une délégation en date du 18 septembre 2017

(« Lu et approuvé - Bon pour acquisition d'actions dans les termes ci-dessus »)

*Lu et approuvé - bon pour acquisition
d'actions dans les termes ci-dessus.*



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

REIMS

Le 13/03/2018 Dossier 2018 10731, référence 2018 A 00700

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

L'Agent administratif des finances publiques



